

ANNEXE 2 AUX DÉCISIONS SUIVANTES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE FRANCEAGRIMER

- INTV-SIIF-2022-72 du 03 octobre 2022 ayant pour objectif la mise en œuvre par FranceAgriMer de l'appel à projet « Connaissances »,
- INTV-SIIF-2022-73 du 03 octobre 2022 ayant pour objectif la mise en œuvre par FranceAgriMer de l'appel à projet « Co-Innovations »
- INTV-SIIF-2022-74 du 03 octobre 2022 ayant pour objectif la mise en œuvre par FranceAgriMer de l'appel à projet « Démultiplication »,

OBJET : PNDAR 2023 : Priorité pour la mise en œuvre par FranceAgriMer des appels à projets « Connaissances », « Démultiplication » et « Co-Innovations »

Dans le cadre des appels à projets du PNDAR pour l'année 2023, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire incite les organismes candidats à déposer des projets de recherche appliquée, d'innovation et de développement agricole dont l'objet principal répond à l'un ou à plusieurs des thèmes prioritaires suivants :

- **Répondre au défi du renouvellement des générations en agriculture en accompagnant l'installation et la transmission**, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie au travail et les démarches de réflexion sur le sens des métiers en agriculture;
- **Développer l'autonomie protéique et azotée** de l'agriculture française et des territoires;
- **Accompagner l'adaptation des systèmes de production animale et végétale face aux aléas et au changement climatique**, en s'appuyant notamment sur une gestion économe et efficiente de l'eau.

Les porteurs de projets sont incités au croisement entre ces trois thématiques prioritaires. Quelques exemples d'enjeux croisés sur lesquels des travaux pourraient être amplifiés (liste non exhaustive):

- Accompagner les projets d'installation en anticipant les effets du changement climatique sur la durée de vie de l'exploitation ;
- Déploiement d'outils de gestion des risques climatiques pour mieux protéger les agriculteurs face aux aléas climatiques, notamment lors de la phase d'installation-transmission ;
- Des accompagnements et des outils qui contribuent à des projets d'installations et de transmissions autonomes en protéines et en azote, dont l'accompagnement des projets de diversification des systèmes de production, en prenant en compte la qualité de vie au travail, lors de l'installation ;
- Sélectionner et adapter les variétés et les itinéraires de culture des légumineuses à graines et fourragères dans un contexte de changement climatique, dans des systèmes à faible disponibilité ou en excès d'eau ;
- Accompagner et développer des outils et méthodes favorisant la performance des systèmes de polyculture-élevage et les coopérations locales éleveurs-céréaliers à l'échelle territoriale pour augmenter l'autonomie alimentaire et l'autonomie en matière organique des élevages ;

- Accompagner le développement des systèmes d'agroforesterie adaptés aux changements climatiques, notamment le pâturage agroforestier (arbres fourragers) en vue d'une diversification des sources protéiniques en élevage.

Pour les projets déposés dans le cadre de ces thématiques prioritaires, l'ensemble des dispositions des décisions de la Directrice Générale de FranceAgriMer continue à s'appliquer par ailleurs.

En dehors de ces priorités, des projets répondant aux autres thèmes prioritaires du PNDAR, listés dans l'appel à projet, sont toujours attendus.